

Commune de BLÂMONT
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 Novembre 2014 à 20h

PRÉSENTS : Guy JAMBOIS, Maire, Gilbert L'HOTE, Jean-Marc VILLA, Adjoints, Yvette DUSSAUSSOIS, Ghislaine STOCARD, Francine SCHUMACKER, Blandine SALTZMANN, Xavier VUILLAUME, Éric PIERSON, Régine VERLASSEN

ABSENTES EXCUSÉES : Danielle VAILLANT ayant donné procuration à Gilbert L'HOTE (arrivée au cours du point n°8), Isabelle CHANE

ABSENTS NON EXCUSÉS : David SIMON, Thierry MEURANT, Cédric ANDRIOT

Ouverture de la séance à 20h00

- Désignation du Secrétaire de séance : Jean Marc VILLA

Le Maire informe les conseillers qu'il souhaite modifier la décision portant sur l'achat de la parcelle C196 (décision du 30 septembre 2014, délibération n°4), et propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité des présents, accepte de rajouter le point à l'ordre du jour.

1 / Approbation des comptes rendus du 30 septembre et 7 octobre 2014:

Le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune n'étant formulée, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide les comptes rendus du 30 septembre et 7 octobre 2014.

2 / Personnel communal : modification du tableau des effectifs :

Le Maire informe les conseillers qu'un agent technique de la commune, suite à son ancienneté, peut bénéficier d'une promotion en passant d'adjoint technique 2^{ème} classe à adjoint technique 1^{ère} classe.

En conséquence, il propose de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte de supprimer du tableau des effectifs, à la date du 1^{er} janvier 2015, un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps plein et de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps plein, à compter du 1^{er} janvier 2015.

3 / Entrées et sorties du SDAA (Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome) :

Le Maire explique qu'afin d'autoriser les entrées et sorties des communes suivantes dans le syndicat, les communes adhérentes doivent délibérer :

Entrées : BONCOURT, LIVERDUN, VILLERUPT

Sorties : BADONVILLER, MANDRES AUX QUATRE TOURS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'accepter les entrées de Boncourt, Liverdun et Villerupt et les sorties de Badonviller et Mandres aux quatre tours.

4 / Programme de coupes de bois :

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Mr le Maire et Mr Jean Marc VILLA sur la proposition finale faite par l'agent patrimonial de l'ONF et en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition suivante à l'unanimité des présents

Proposition modifiée									
Parcelles	Surface à parcourir (ha)	Essence(s) dominante(s)	Volume présumé (m3)	Catégories de diamètre	Produits susceptibles	Valeur / pied (k€ HT)	Vente en bloc et sur pied	Vente de bois façonné	Cession de bois de chauffage
11	1	Aulne	30	Perches et PB	BI OU Bfeu	0,3			X
12 T	0,92	Frêne - Erables	30	Perches	BI OU Bfeu	0,3			X
18 A	11,19	Hêtre	670	GB - BM	BO / BI / Bfeu	23,5		X	X
21 I	0,3	Pin Sylvestre	15	GB	BO et BI	0,4		X	X
28	13,76	Hêtre	550	GB à perches	BO / BI / Bfeu	16,5	X		X
29	6,9	Hêtre	170	GB à perches	(BO) / BI / Bfeu	4		X	X
32 T	1	Pin Sylvestre	40	GB	BO et BI	1		X	
34 I	1,75	Hêtre - Sapin	25	Perches et PB	BI OU Bfeu	0,4			X
38 T	0,5	Pin Sylvestre	15	GB	BO et BI	0,4		X	
42 T	2,92	Pin Sylvestre	85	GB	BO et BI	2,2		X	
7 T	1,15	Hêtre - Sapin	35	Perches	BI OU Bfeu	0,5			X
	41,39		1665			49			

5 / Condition de cession du bois de chauffage :

Mr Villa, rapporteur, explique que la loi autorise uniquement à exploiter le bois d'un diamètre supérieur à 7 cm et que l'ONF préconise la vente de bois de chauffage au tarif de 12 € HT le stère. Il précise les conditions d'exploitation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- autorise la vente de bois de chauffage de diamètre 8 cm et plus à 11 € HT le stère.
- interdit la coupe de bois les samedis de chasse, dimanches et jours fériés.
- autorise le débardage les dimanches ou jours fériés en cas de force majeure notifiée par arrêté municipal.

6 / Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Le Maire explique que suite à la réalisation des travaux :

- de passage au numérique du cinéma,
- mise en sécurité et aménagement de la rue de la gare
- différents travaux à l'école,

Les subventions acquises pour ces travaux ne seront versées par les différents organismes que lorsque les factures seront acquittées par la commune. Le FCTVA sera remboursé courant 2015.

La somme totale représente 192 328.93 € que la commune doit avancer.

Le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 €. Quatre offres d'organismes bancaires ont été présentées. Un tableau comparatif est donné à chaque conseiller présent. L'offre la plus intéressante est celle de la banque postale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité des présents :

- à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 150 000 € ,
- à signer tous documents relatifs à l'offre retenue (Banque Postale).

7 / Demande de location d'un terrain pour un club canin :

Gilbert L'HÔTE, rapporteur, a fait une demande d'informations à la direction départementale de la protection de la population (DDPP). N'ayant pas de réponse à ce jour, le point est reporté au prochain conseil.

8 / Eclairage public (arrivée de Mme VAILLANT) :

Le Maire explique qu'il est nécessaire de faire des économies d'énergie sur l'éclairage public. Un essai a été fait sur le poste qui alimente la rue du 18 novembre (de la poste à la rue de la gare) avec un appareil abaisseur de tension « varilum ». Chaque conseiller présent a reçu un tableau des économies réalisées qui fait ressortir un amortissement de ce matériel inférieur à 2 ans.

Le coût de l'installation est de 1710€ HT (matériel garanti 4 ans).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de poser cet appareil à 4 postes (rue du 18 novembre : 2 postes, rue Victor Pierre et place du Général de Gaulle).

Les dépenses sont prévues au budget 2014.

9 / Contrat de prestation juridique avec un avocat – abonnement de 1 an :

Le Maire informe de la proposition d'une convention avec un cabinet d'avocat (cabinet qui défend la mairie pour des requêtes déposées contre elle, au Tribunal administratif).

Le contrat de convention proposé est de 420 € TTC / mois soit 5040 € pour l'année. Il permet d'obtenir des conseils sur toute question de droit public.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise:

- la convention d'abonnement annuel avec un cabinet d'avocat,
- Le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

10 / Taux de la taxe d'aménagement :

Le Maire explique que la commune est dotée d'un PLU (remplace le POS). La taxe d'aménagement est instituée de plein droit au taux de 1%. Il était possible de modifier le taux de cette taxe jusqu'à la fin du mois. Cependant, après renseignement pris auprès du service de la Trésorerie et de la DDT, la commune n'a perçu aucune taxes depuis sa mise en place. Aucune réponse à ce jour n'a pu être fournie sur les raisons, le taux ne sera pas modifié pour l'année 2015 (1% étant le minimum légal).

11 / Demande de subvention de l'école de Cirey-sur-Vezouze :

L'école primaire de Cirey sur Vezouze organise une classe découverte de 2 jours et une nuit à Verdun avec trois classes. Cette classe découverte est l'aboutissement d'un projet d'école autour du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale. Six élèves de la commune de Blâmont sont concernés, une participation de 20€ par enfant scolarisé (soit 120 €) est demandée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 120 € à l'école primaire du groupe Mazerand de Cirey-sur-vezouze .

12 / Assurances statutaires :

Suite à la réunion du 27 mai 2014, portant sur la mise en concurrence de l'assurance statutaire par le centre de gestion, l'offre retenue par le centre de gestion est parvenue à la Mairie. Celle-ci n'est pas favorable à la commune donc le contrat actuel est conservé.

13 / Achat de la parcelle C 196 :

Au conseil du 30 septembre 2014, la commune avait décidé d'acheter la parcelle C196 contiguë au champ de tir. Le Maire et les Adjoints proposent de retirer la délibération. Cette parcelle ne sera pas utile à la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'annuler la délibération n° 4 du 30 septembre 2014 ayant pour objet l'achat de la parcelle C 196.

Communications et questions diverses :

– Les horaires du bureau de poste seront modifiés à compter du 1^{er} Janvier 2015 : Lundi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ; le mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ; le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00.

– Remerciements des scouts pour la subvention obtenue.

– Remerciements de l'établissement français du sang pour la participation à la dernière collecte.

– Association Diabolo, engagement de caution :

La commune s'était portée caution de deux prêts contractés par l'association Diabolo. L'association est en liquidation judiciaire par jugement du 01/07/2013. La banque demande le versement de cette caution.

Un courrier a été envoyé à la banque afin de leur expliquer que la commune louait ce bâtiment (location reprise par le Syndicat Scolaire au 1^{er} octobre 2014) au liquidateur judiciaire depuis Mars 2013, et qu'en conséquence le montant total des loyers est supérieur au montant de la caution.

– Travaux rue de la Gare : il reste environ 10 jours de travaux (hors pose de l'enrobé). Les évacuations d'eaux pluviales et usées ont été remises à neuf (du bas de la rue à l'ancien café).

– Parking de co-voiturage : la précédente municipalité avait autorisé la pose d'un panneau pour un parking de co-voiturage par le pays du lunévillois. Cette pose était prévue rue des Capucins. Mr le Maire propose qu'il soit posé le long de quai de la Vezouze (côté maison Thomas).

– Travaux d'investissements en 2015 : les chiffres annoncés de la baisse des dotations est de – 25 % en 3 ans.. Le Maire propose une liste de travaux à réaliser, liste restant ouverte. Les propositions : Parking de la poste + stationnement, sécurité rue du maréchal Foch, Quai de la Vezouze deuxième partie, réfection de la rue des voieurs, réfection de la place de l'hôtel de ville, peinture volets 29 rue du château, sécurité zone de loisirs et réfection du terrain d'honneur de football, toiture du cinéma, débroussaillage route d'Harbouey, réfection de l'éclairage public, crépi du mur de l'école...

– Le cabinet Lambert, géomètre basé à Sarre- Union, Sarrebourg et Strasbourg, reprend le cabinet Sonntag de Blâmont. Une permanence sera assurée le mardi après-midi et sur rendez-vous.

– Intermarché : les nouveaux propriétaires ont pour projet de construire un nouveau magasin sur le terrain actuel et d'y installer la station-service.

– Façade du cinéma : les travaux de rénovation de la façade du bâtiment bon accueil sont bientôt terminés.

– Le bulletin municipal est imprimé, il sera distribué prochainement

– Le transfert d'appel téléphonique est mis en place à compter du 29 novembre vers le portable de l'employé communal de permanence. En cas d'URGENCE le week-end le numéro à joindre sera le 09.75.51.06.45 (à partir du samedi midi).

– L'inauguration de l'exposition des amateurs d'arts aura lieu le samedi 6 décembre 2014 à 18h dans les salons de l'hôtel de ville, les conseillers y sont conviés.

– Comité des fêtes : la date de l'assemblée générale va être fixée prochainement afin d'élire les nouveaux membres du CA.

– Bâtiment 8 rue des capucins : la SCI propriétaire est en liquidation judiciaire, les démarches par courrier restent sans réponse.

– Sainte Barbe : le point de rendez-vous à la caserne des pompiers est fixé à 17h00 pour tous les conseillers

Prochain conseil municipal le :
MARDI 16 DECEMBRE

La séance est levée à 22H35

Le Maire,
Guy JAMBOIS